

*Affaires courantes*

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

**LE CODE CRIMINEL**

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-119, Loi modifiant le Code criminel (prostitution chez les jeunes, harcèlement criminel et mutilation d'organes génitaux féminins).

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

**LA LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ DANS LE YUKON**

**L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-120, Loi modifiant la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

**LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA**

**M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.)** demande à présenter le projet de loi C-366, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada et la Loi électorale du Canada (votes de confiance).

—Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter ce projet de loi que vous avez décrit comme modifiant la Loi sur le Parlement du Canada et la Loi électorale du Canada.

Les députés s'en souviendront, il y a deux ou trois jours j'ai retiré un projet de loi car ce n'était pas la bonne version. J'ai décrit le projet de loi quand je l'ai présenté initialement, la seule chose que j'ajouterai maintenant, c'est qu'il permettra de connaître avec plus de certitude la date des élections partielles et des élections générales.

Le siège de Labrador est vide, et ce projet de loi empêcherait d'une part que cette élection partielle ait lieu en plein milieu de l'hiver et, d'autre part, que les habitants du Labrador restent trop longtemps sans représentant. Par ailleurs, il aurait empêché la tenue de la dernière élection partielle pendant les vacances de Noël et du Nouvel An.

● (1035)

Ce projet de loi met un peu plus de certitude dans le processus électoral. Ce n'est pas une violation de notre Constitution. Je suis convaincu que c'est une très bonne mesure législative et j'invite les députés à l'étudier pendant les vacances de Noël. S'ils ont des amendements à proposer pour améliorer le projet de loi, je les invite à m'en faire part.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

**LA POPULATION NOIRE CANADIENNE**

**Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, avec le consentement unanime de la Chambre et l'appui de la députée de Québec, du député de Kootenay—Est et du député de Burnaby—Kingsway, je propose:

Que cette Chambre prenne note de l'importante contribution de la population noire canadienne à l'établissement, à la croissance et à l'essor du Canada, de la diversité de la communauté noire au Canada et de son importance dans l'histoire du pays, et qu'elle reconnaisse le mois de février comme le mois de l'histoire des Noirs.

**Le Président:** La secrétaire parlementaire avait le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, vous constaterez que la Chambre est disposée à procéder de la façon suivante au sujet du débat d'aujourd'hui qui porte sur la motion gouvernementale n° 28. Les trois premiers orateurs feront des discours de 30 minutes, puis il y aura des discours de 20 minutes, sans questions ni observations, pendant le reste du débat. Les whips pourraient partager ces périodes d'intervention comme ils l'entendent, conformément à l'article 43 du Règlement.

La Chambre est disposée à procéder de cette façon en ce qui concerne le débat d'aujourd'hui.

**Le Président:** Le secrétaire parlementaire a-t-il l'autorisation de présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. Milliken:** Monsieur le Président, on s'est entendu sur deux autres petites questions. D'abord, la Chambre est disposée, lorsque nous en serons à l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires à 17 h 30 aujourd'hui, à examiner à toutes les étapes le projet de loi S-12, qui est inscrit au *Feuilleton*. Je donne cet avis pour qu'on comprenne bien que cet examen aura lieu avant l'heure réservée habituellement à l'étude des initiatives parlementaires. Je prévois que le projet de loi S-12 sera adopté très rapidement.

La Chambre est disposée, à la fin de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, à examiner une question concernant le débat d'ajournement. Il s'agit d'une question qui n'a pas été traitée hier soir et qui devrait prendre six minutes.

[Français]

**M. Loubier:** Le projet de loi qui découle du bill omnibus 4?